Commune de
St-Sulpice

Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 50
reception@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

ESPACE 52

Rue du Centre 52 – 1025 St-Sulpice

Demande de location - Espace 52

Coordonnées du locataire

Nom : _____ Prénom : _____

Fournir une copie de votre document d'identité

Courriel : _____ Téléphone : _____

Adresse/Localité : _____

Conditions de location et d'utilisation

L'Espace 52 est dédié uniquement à diverses expositions et à des fins de conférences. Un vernissage dans le cadre d'une exposition est toléré. Toute autre utilisation est interdite, sauf accord particulier donné par la Municipalité. La demande de location doit être transmise au minimum trois semaines précédant le premier jour d'utilisation.

1. Horaires d'ouverture au public autorisés

Lundi au samedi : entre 08h00 et 22h00
Dimanche et jours fériés : entre 08h00 et 20h00

2. Autorisation de manifestation - Carte de commerçant itinérant

Toutes les utilisations de l'Espace 52 accueillant du public sont soumises à une annonce de manifestation auprès de la Police du commerce de l'Ouest lausannois. L'autorisation délivrée par la police doit être présentée au plus tard le premier jour d'utilisation. Sans autorisation de manifestation favorable la location sera refusée.

De plus, en référence à la Loi fédérale sur le commerce itinérant du 23 mars 2001 (Etat le 1er juillet 2018), les locataires de l'Espace 52 souhaitant faire du commerce durant leur exposition doivent être au bénéfice d'une carte de commerçant itinérant délivrée par l'autorité cantonale.

3. Retrait/restitution des clés - Mise à disposition/restitution des locaux

Les clés doivent être retirées le premier jour de la location entre 08h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 16h00, à l'administration communale, et restituées le lendemain du dernier jour d'utilisation à ces mêmes heures. Si la location débute ou se termine durant un week-end ou un jour férié, le retrait ou la restitution des clés doit être convenu avec l'administration.

L'entrée dans les locaux peut se faire uniquement le premier jour réservé dès 08h00, le dépôt de matériel le jour précédent n'étant pas admis. Les locaux devront être libérés le dernier jour d'utilisation au plus tard à : *se référer au point n° 1*. En cas de perte des clés, le remplacement de ces dernières sera facturé au locataire.

4. Assurance et Alarme

La commune n'est pas responsable d'éventuels dommages causés et/ou de vols lors de la tenue des expositions au sein de l'Espace 52. Un système d'alarme est mis à disposition du locataire. Tout déclenchement intempestif sera facturé au locataire.

Conditions de location et d'utilisation

5. Nettoyage

Le nettoyage est à la charge du locataire. Les locaux doivent être restitués propres et rangés comme au premier jour d'utilisation. Si tel n'est pas le cas, des frais de nettoyage de CHF 100.00 de l'heure seront à la charge du locataire.

6. Agencement des locaux et matériel mis à disposition

L'Espace 52 est composé de deux salles, chacune d'entre elle pouvant être louée séparément. Elles disposent toutes les deux de 50 chaises, 3 tables « bureau », 2 tables hautes, 50 verres à pied, un écran fixe pour beamer (beamer non compris), un système de rails pour l'accrochage (crochets non compris). Une place de parc à l'arrière de l'immeuble, place n°1, est également mise à disposition du locataire. Tous dégâts/pertes causés aux locaux et/ou au matériel seront facturés aux locataires.

7. Tarifs à la semaine - Expositions, location à partir de 7 jours minimum et 21 jours maximum

	Une salle		Deux salles	
1 semaine (7 jours)	CHF	500.00	CHF	750.00
jour supplémentaire	CHF	60.00	CHF	90.00
2 semaines (14 jours)	CHF	880.00	CHF	1'300.00
jour supplémentaire	CHF	55.00	CHF	80.00
3 semaines (21 jours)	CHF	1'235.00	CHF	1'800.00

Les sociétés locales membres de l'USL bénéficient de la gratuité.

8. Tarifs à la journée - Conférences

	Une salle		Deux salles	
Habitant de St-Sulpice	CHF	200.00	CHF	300.00
Autres personnes/sociétés	CHF	300.00	CHF	400.00

Les sociétés locales membres de l'USL bénéficient de la gratuité.

Détails de la location

Genre de location : ☐ Exposition ☐ Conférence

Nombre de salle : ☐ 1 salle ☐ 2 salles

☐ Salle Chamberonne (Est) ☐ Salle Venoge (Ouest)

Dates de location : du : _____ au : _____

Tarif appliqué* : CHF : _____ Règlement sur facture uniquement.

*En cas d'annulation moins de deux semaines précédant la location, l'administration se réserve le droit de conserver 80% du tarif appliqué. L'administration communale peut en tout temps faire modifier ou annuler une location. Dans le cas d'une annulation de l'administration, le locataire est remboursé intégralement.

Confirmation

Par sa signature l'administration confirme la réservation susmentionnée sous réserve du respect de l'ensemble des conditions mentionnées dans le présent document.

St-Sulpice, le : _____

Le locataire : _____ L'administration : _____